

CLASSEMENT PROVISOIRE DES SOUMISSIONNAIRES : tutoriel

2024
Juin

Depuis le 1^{er} juin 2024, vous avez l'obligation **d'indiquer aux soumissionnaires leur place** dans le classement provisoire des offres via la plateforme e-Procurement.

Quels marchés sont concernés ?

Le classement provisoire s'applique aux marchés qui :

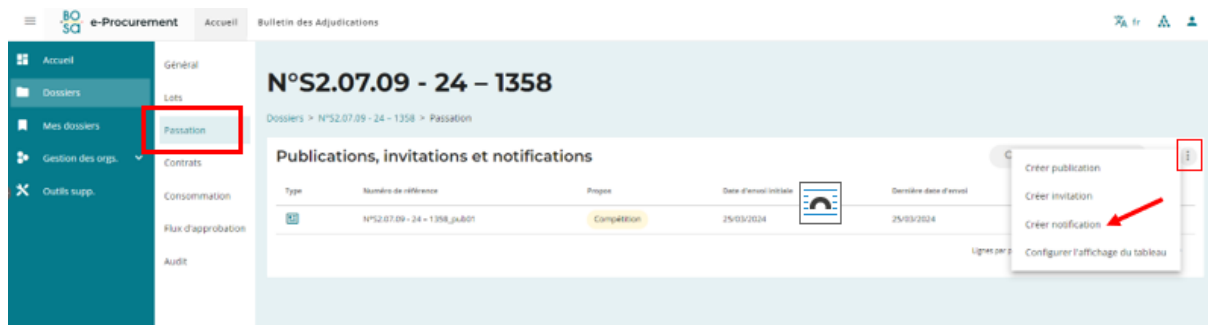
- utilisent uniquement le prix comme critère d'attribution ;
- ont une valeur inférieure au seuil fixé pour la publicité européenne et ;
- sont passés par une procédure ouverte ou restreinte.

Comment s'y prendre ?

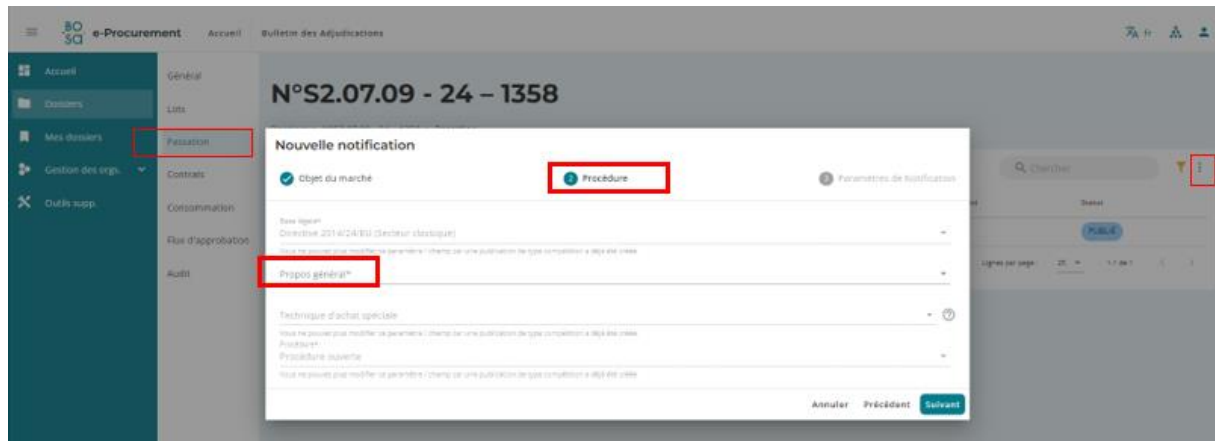
Vous indiquerez votre classement provisoire en créant **une notification** depuis votre dossier et en sélectionnant « classement provisoire » dans le « propos général ».

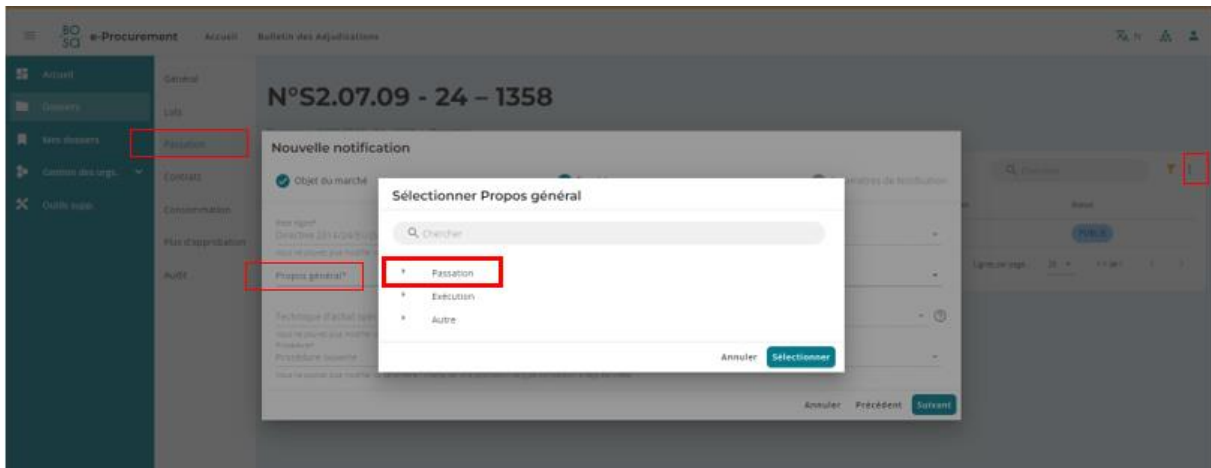
La démarche concrète se déroulera quant à elle comme suit :

1. Une fois que vous avez cliqué sur le dossier en question et sur « passation », créez la notification en cliquant sur les 3 petits points en haut à droite :

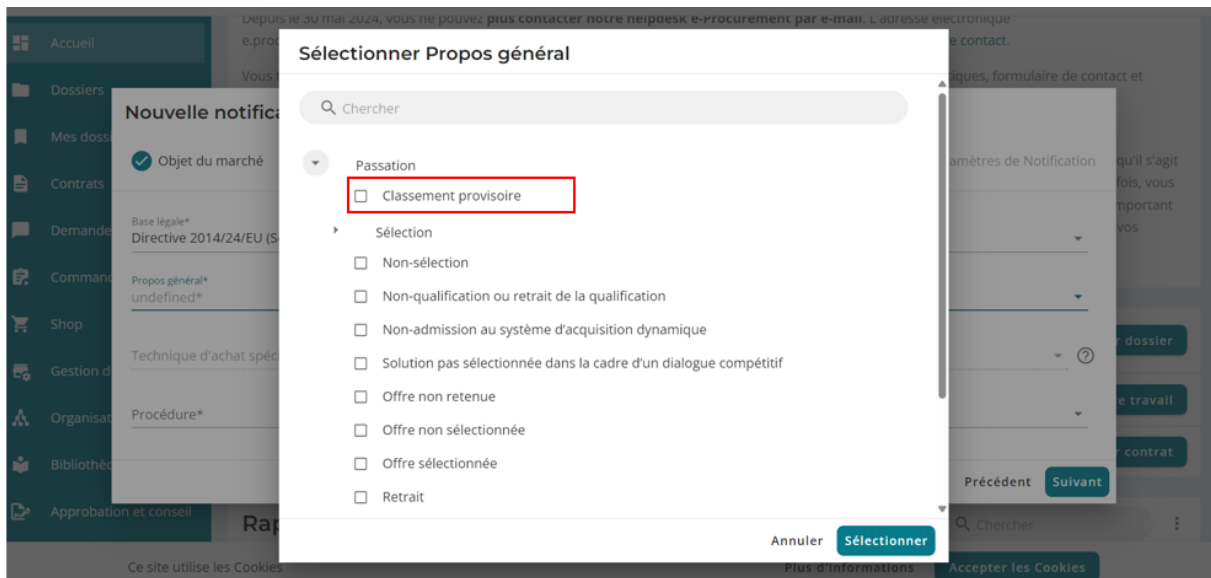


2. Une fenêtre « nouvelle notification » apparaît ensuite. Dans le volet n° 2 « procédure », ouvrez le menu déroulant « passation » :

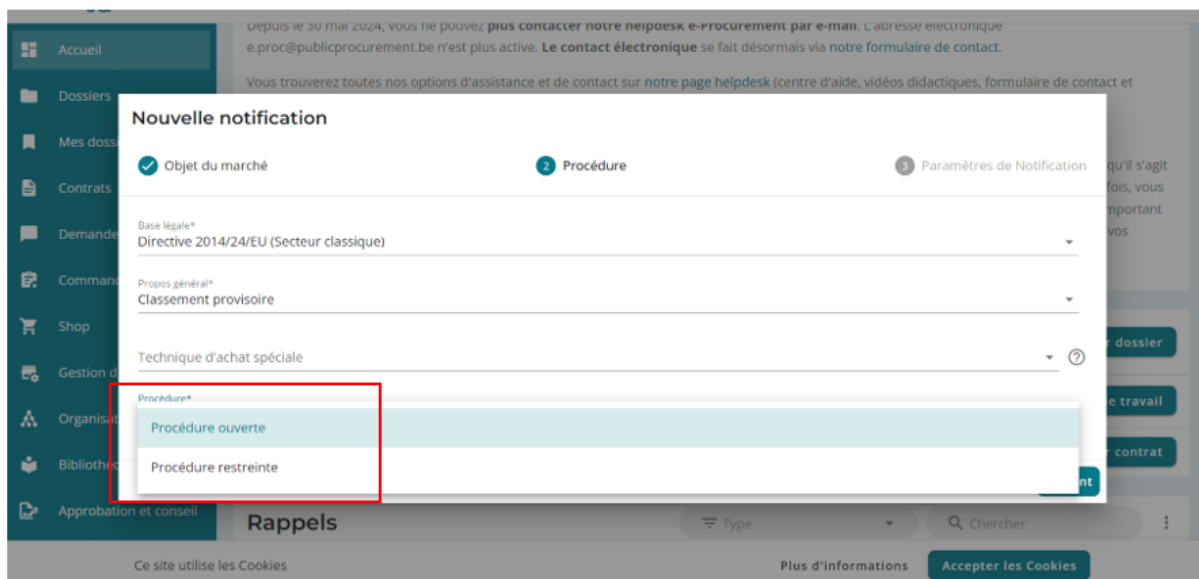




3. Sélectionnez ensuite la case « classement provisoire » parmi les choix proposés par la plateforme.



4. Choisissez le type de procédure dans l'étape 2 "procédure" :



5. Faites générer le mot de passe dans l'étape 3 "Paramètres de Notification" :

Depuis le 30 mai 2024, vous ne pouvez plus contacter notre helpdesk e-procurement par e-mail. L'adresse électronique e.proc@publicprocurement.be n'est plus active. Le contact électronique se fait désormais via notre formulaire de contact.

Vous trouverez toutes nos options d'assistance et de contact sur notre page helpdesk (centre d'aide, vidéos didactiques, formulaire de contact numéro de téléphone).

Nouvelle notification

Objet du marché Procédure Paramètres de Notification

Numéro de référence de notification*
test classement provisoire_not01

Date d'envoi* 5 / 20
10/06/2024

Mot de passe*
TuEiKuyWFWhKgv

Générer

Annuler Précédent Sauvegarder

6. Une fois que ces étapes sont réalisées, vous êtes redirigé(e) automatiquement sur la notification en cours de préparation. Vous aurez ensuite l'occasion de configurer davantage votre notification :

Configuration

Notification

Shortlist

Documents

Flux d'approbation

not01 EN PRÉPARATION

Supprimer Valider et soumettre

Dossiers > test classement provisoire > Passation > not01 > Configuration

Procédure

Base légale
Directive 2014/24/EU (Secteur classique)

Technique d'achat spéciale

Procédure
Procédure ouverte

Objet du marché

Langues
FR

Titre du dossier
classement provisoire

Nature principale du marché
Services

Code CPV principal
80000000-4 - Services d'enseignement et de formation

Nombre de lots
1

Que se passe-t-il après ?

Une fois ces démarches effectuées, les entreprises recevront une notification par email.

La notification en question comprendra :

- une partie « fixe » : comportant notamment le classement, les détails du dossier ainsi que quelques références au contexte juridique de la notification et ;
- une partie « libre » : dans laquelle vous pourrez inclure votre propre message, commun à tous les soumissionnaires.